

Image not found or type unknown



# Caution solidaire jusqu'a quand peut elle être mise en jeux

Par **guerin magalie**, le **20/10/2016** à **18:25**

bonjour j'etais associé salarié a 49 pour cent des parts dans un etablissement nous etions caution solidaire avec le gérant qui lui a 51 pour cent des parts,et l'etablissement a fait l'objet d'une liquidation judiciaire il y a plus d'un an, la cloture des comptes a été faite mais malgres la revente du materiel ,cela ne suffit pas pour rembourser la banque.combien de temps la banque a pour faire jouer les cautions?je trouve bizarre que nous n'ayons aucune nouvelle depuis tous ce temps..

Merci de vos réponses